



Les discours

n°1, mardi 19 novembre 2002

SOMMAIRE

JOURNÉE OUTRE-MER, HOTEL DE VILLE DE PARIS, LUNDI 18 NOVEMBRE 2002

- Intervention de Monsieur Daniel HOEFFEL, président de l'Association des maires de France..... 2
- Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris 4
- Intervention de Madame Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer..... 5

**Intervention de Monsieur Daniel HOFFEL,
président de l'Association des maires de France**

**Mes Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,**

C'est avec le plus grand plaisir que j'accueille les élus des communes d'outre-mer, encore très nombreux cette année - plus de 750 - venant de communes et de communautés, montrant leur attachement à cette journée.

J'adresse mes remerciements

à Monsieur Bertrand DELANOË, maire de Paris, qui nous rejoindra à la fin de nos travaux et que nous serons, bien entendu, très heureux de retrouver après l'agression dont il a été victime.

à Madame George PAU-LANGEVIN, Déléguée Générale à l'Outre-mer de la Ville de Paris et responsable du Centre Municipal d'Accueil et d'Information pour les Parisiens originaires de l'Outre-mer qui s'est beaucoup impliquée dans la préparation de cette Journée, ainsi qu'au Service du Protocole : MM. Nicolas MILOSEVIC, Jean-Paul DUJANY et Jérôme DROCOURT

Je salue également à Monsieur Roland ROBERT, maire de La Possession et Président de l'Association des Communes des DOM et de Mayotte, qui tenait son Congrès ce week-end à Paris (j'ai beaucoup regretté de ne pouvoir assister à ces travaux) et dont les ateliers de travail « la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur de nos territoires » et « l'égalité territoriale » sont en complète continuité avec le thème du 85ème Congrès.

J'adresse des remerciements particuliers au Ministère de l'Outre-mer pour son aide précieuse dans la préparation de cette journée et pour la présence d'intervenants dans chacun des ateliers,

Je remercie enfin les Associations Départementales qui nous ont aidé à bâtir le programme de la journée et je salue leurs Présidents, Messieurs :

- Julien CHOVINO, Association des Maires de Guadeloupe,
- Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Association des Maires de Guyane
- Serge LARCHER, Association des Maires de la Martinique
- Ambdi HAMADA, Association des Maires de Mayotte
- Harold MARTIN, Association française des Maires de Nouvelle-Calédonie
- Paul NEAOUTYINE, Association des Maires de Nouvelle-Calédonie
- Gaston TONG SANG, Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
- Jean-Louis LAGOURGUE, Association des Maires du département de la Réunion

Je souhaite aussi que nous ayons une pensée émue pour Madame Josyane JEAN-JOSEPH, directrice du Centre d'Information et de Formation des Elus de la Martinique, décédée en juin dernier dans un tragique accident de la route. Elle assurait avec efficacité et dévouement le lien entre les élus et l'AMF pour la préparation de la Journée Outre-mer.

Au cours de la séance plénière de la journée Outre-mer du 84ème Congrès, consacrée au « tourisme, facteur de développement économique de l'Outre-mer », le problème de l'amélioration des transports tant intérieurs que vers la Métropole a été abordé à plusieurs reprises. La résolution générale prise à la fin du 84ème Congrès s'en est fait l'écho en posant « le préalable de l'amélioration des dessertes aériennes à toute avancée en matière touristique ». C'est pour cette raison que nous avons souhaité approfondir cet aspect cette année au cours de la séance plénière

de ce matin, et je tiens tout particulièrement à remercier les responsables des compagnies aériennes qui desservent l'Outre-mer, d'avoir bien voulu ici apporter leur témoignage et présenter les propositions qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

La question des transports est en lien direct avec le thème général du 85ème Congrès : l'égalité territoriale qui prend, dans vos travaux aujourd'hui, toute sa place en termes de continuité territoriale.

Comme le rappelait Jean-Paul DELEVOYE, l'an dernier, ici-même, « l'AMF partage la priorité qui doit être donnée, dans vos régions et départements, à l'emploi et au développement économique, seuls capables de fixer une population jeune et exigeante ». Or favoriser une desserte de qualité portant à la fois sur l'offre en termes de capacité et sur une gamme adaptée de tarifs constitue un des éléments importants permettant notamment d'assurer les conditions d'accès à une formation initiale ou continue adaptée à l'emploi.

Chaque année, 11 000 étudiants ultramarins résident en métropole le temps de leurs études et quelques 5 000 autres viennent y suivre une formation professionnelle. A cet égard, le coût du transport aérien représente pour eux une charge financière très importante, d'où la mise en place du « passeport mobilité » en vigueur depuis le 1er septembre dernier, qui permettra à chaque jeune concerné de bénéficier d'un billet aller-retour par an vers la métropole ou vers une autre collectivité d'outre-mer. Les représentants du ministère de l'Outre-mer vous apporteront toutes les précisions sur cette mesure ainsi que sur les autres dispositifs envisagés.

L'amélioration des conditions de transport doit permettre également soit de relancer le tourisme, notamment sur les Antilles françaises dont la fréquentation est en baisse de 20 %, soit de lui donner une assise nécessaire pour son démarrage en particulier à Mayotte.

Monsieur Léon BERTRAND, Secrétaire d'Etat au Tourisme, qui interviendra devant vous en fin de matinée abordera plus particulièrement cette question ainsi que le plan d'action commun qu'il souhaite mettre en place avec le Ministère de l'Outre-mer.

Vous avez choisi d'aborder le thème des technologies de l'information et de la communication et ce sera l'objet d'un des deux ateliers de cet après-midi.

Nos collectivités locales sont au cœur des enjeux de développement de la société de l'information. Elles sont tout à tour utilisatrices, créatrices, accompagnatrices des nouveaux modes de communication et d'information qui se mettent en place. Quatre axes peuvent être retenus quant au champ d'intervention des collectivités territoriales : la dimension sociale : sensibilisation des populations, mise à disposition de points publics d'accès, la dimension éducative, surtout à l'école, l'amélioration de l'offre de service public : portail local d'information, démarches administratives à distance, enfin, l'amélioration de la démocratie locale : nouvelles formes de dialogue avec les citoyens, délibérations du conseil municipal accessibles sur Internet, conseil municipal interactif....

La multiplication et le développement des services liés aux technologies de l'information et de la communication nécessitent la mise en place de réseaux de télécommunications à haut débit. Il s'agit d'un enjeu majeur d'aménagement du territoire avec le problème de l'accès pour tous au haut débit et à la téléphonie mobile. A cet égard, le seul jeu du marché peut-il irriguer l'ensemble du territoire ? Quel peut être le rôle des collectivités locales ? Quel rôle l'Etat doit-il jouer au titre de la solidarité nationale ?

Le deuxième atelier sera consacré aux difficultés d'application de la loi SRU.

Les régions d'Outre Mer présentent certaines spécificités en matière d'aménagement de l'espace. Celles-ci sont liées, pour une part, à leur situation géographique, à la diversité de leurs milieux naturels et à la présence de risques naturels majeurs sur leurs territoires. Par ailleurs,

l'évolution économique et sociale (prédominance du secteur tertiaire, notamment touristique, économie agricole stagnante, dynamisme démographique, prix fonciers élevés) a entraîné la réduction des surfaces agricoles, participé à l'expansion de l'urbanisation et à la concentration du développement économique sur le littoral.

Dans ce contexte, quels sont les enjeux de l'aménagement de l'espace rural, urbain et périurbain des communes et de leurs groupements ?

Comment mettre en œuvre, dans les PLU et les SCOT, les objectifs assignés par la loi SRU : maîtriser l'étalement des villes, assurer la protection des espaces naturels et agricoles tout en favorisant le développement économique et en assurant les besoins en matière d'habitat, de transport, d'équipements et de services ? Comment articuler l'ensemble de ces documents avec le schéma d'aménagement régional ?

Vos réflexions viennent étayer les positions de l'AMF, suite à la demande exprimée en juillet dernier, par le Premier Ministre, de refonte des 4 lois : Intercommunalité, aménagement du territoire, SRU et démocratie de proximité. A cet égard, j'ai déjà eu l'occasion de rappeler que tout ce qui va dans le sens d'une clarification, d'un assouplissement, d'un desserrement des contraintes va dans la bonne direction...

Je voudrais également évoquer brièvement devant vous les débats actuels au Parlement concernant l'organisation décentralisée de la République dont certains aspects vous concernent directement. Madame Brigitte GIRARDIN, Ministre de l'Outre-mer aura l'occasion, ce soir, de préciser les grands axes de cette réforme concernant l'Outre-mer.

Je souhaiterais cependant rappeler avec force plusieurs principes : A la base, la commune doit rester le socle, le fondement avec comme prolongement naturel l'intercommunalité. L'une ne va pas sans l'autre. Il y a trente ans, la France a renoncé aux fusions de communes pour opter pour l'intercommunalité librement consentie. Loi après loi, cette orientation a été précisée, renforcée et confortée. Deux tiers des communes et de la population font, aujourd'hui, partie de communautés de communes, d'agglomérations ou urbaines. C'est une évolution nécessaire et irréversible qui doit être confirmée sans ambiguïté. Elle allie proximité et efficacité.

Le département est le partenaire de proximité irremplaçable des communes et des structures intercommunales et il a acquis un savoir-faire, notamment sur le plan social qui lui assure une place de choix.

L'expérimentation constitue incontestablement une innovation dans le texte qui nous est soumis et ceci d'autant plus que, vous le savez mieux que d'autres, des lois et des réglementations conçues pour la Métropole sont souvent inadaptées à la diversité et à la spécificité du contexte ultramarin. Ici même, depuis plusieurs années, vous avez réclamé ce droit à l'expérimentation. Cependant, nous devons considérer celle-ci ni comme une solution miracle susceptible de résoudre certains problèmes insolubles, ni comme une menace pesant sur l'unité de la République, parce qu'accroissant les inégalités entre territoires,

mais savoir l'utiliser au mieux de vos souhaits, maintes fois évoqués, d'adaptation du droit à vos territoires. Il convient également de rappeler que la décentralisation, aussi audacieuse soit-elle, ne règle pas tout et de loin. Elle ne saurait être un prétexte pour l'Etat de renoncer à sa propre réforme qui ne peut faire l'économie de décisions douloureuses et de remises en cause de certaines de ses structures et de ses pesanteurs.

Je ne voudrais pas terminer ce propos introductif sans rappeler que l'AMF ne peut vivre sans son réseau dynamique d'associations départementales.

Cette année, les collaborateurs de l'AMF et de Mairie 2000 sont venus plus nombreux à votre demande pour multiplier les actions de formation, de conseil et d'information ; je pense notamment à la réunion de la Conférence des Présidents et Vice-présidents des communautés de communes et d'agglomérations des DOM qui s'est tenue les 22, 23 et 24 juillet 2002 à la Réunion. Cette manifestation se situait dans la continuité de la création de cette Conférence lors de la Journée Outre-mer de l'an dernier. La Mission Intercommunalité de l'AMF assure le soutien logistique permanent de cet organisme.

Nos travaux peuvent maintenant commencer avec le déroulement suivant :

À 10 h 00 – 12 h 00 : Séance plénière « Egalité territoriale et mobilité » (ici-même) animée par René-Paul VICTORIA, député-maire de Saint-Denis-de-la-Réunion et Julien CHOVIÑO, président de l'Association des maires de Guadeloupe.

A l'issue de cette séance, Serge LARCHER, Président de l'Association des Maires de la Martinique nous fera une très brève communication sur la création d'un syndicat mixte d'électrification

À 12 h 00 – 12 h 30 : Allocution de M. Léon BERTRAND, Secrétaire d'Etat au Tourisme

À 12 h 45 - 14 h 00 : déjeuner

À 14 h - 16 h 45 – deux ateliers concomitants

Atelier 1 : L'accès au haut débit et aux TIC (Auditorium)
Animé par Stéphane FOUASSIN, maire de Salazie (La Réunion) et Claude CLIO, premier vice-président de la communauté de communes du Nord (Martinique)

Atelier 2 : L'urbanisme en Outre-mer (ici-même)
Animé par Michel THALMENCY, président de la communauté de communes du Nord (Martinique) et Président de la Conférence des Présidents de communautés des DOM, et Jean-Marie VIRAPOULLE, président de la communauté d'agglomération de l'Est (La Réunion)

À 16 h 30 – 17 h 15 : nous nous retrouverons à nouveau en séance plénière (ici-même) pour une présentation des synthèses des différents débats avant les interventions de Monsieur Bertrand DELANOË, Maire de Paris puis de Madame Brigitte GIRARDIN, Ministre de l'outre-mer

À 18 h 30 : réception des congressistes, autour d'un buffet, au Ministère de l'Outre Mer par Madame Brigitte GIRARDIN.

**Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE,
maire de Paris**

Quelques mots d'accueil de Monsieur Daniel Hoeffel, président de l'AMF

Mes chers collègues,

nous sommes très heureux, au terme de cette journée consacrée à l'outre-mer, d'accueillir ce soir ici à l'Hôtel de ville de Paris Monsieur le maire de Paris, monsieur Bertrand Delanoë, et je suis très heureux d'accueillir Madame Brigitte Girardin, ministre de l'outre-mer, qui va conclure cette journée qui a été, tout au long des débats, une journée passionnante et parfois passionnée.

Monsieur le Maire, nous vous devons de très grands remerciements. D'abord, d'avoir accepté, parmi l'une de vos toutes premières sorties depuis l'agression dont vous avez été la victime, et que nous avons tous ressentie douloureusement, d'être aujourd'hui à cette première journée, consacrée à l'outre-mer, de notre 85ème congrès.

Nous vous devons des sentiments de gratitude pour avoir accepté de nous accueillir dans l'Hôtel de ville de Paris, ce qui pour les élus d'outre-mer, est toujours un grand moment, et nous vous remercions de l'accueil que votre équipe a bien voulu nous réserver.

Je vous donne la parole, Monsieur le maire, en vous disant un grand merci d'être avec nous ce soir.

**Madame la ministre,
Monsieur le président de l'Association des maires de France,
et vous toutes, vous tous mes chers collègues,**

C'est en fait un grand honneur pour votre capitale, que de prolonger cette tradition, qui veut qu'à l'occasion du congrès des maires de France, vous veniez ici, à l'Hôtel de ville de Paris, dans la maison de la démocratie de Paris, travailler, confronter vos points de vue, et entreprendre pour l'avenir des départements et des territoires que vous représentez.

Je tiens, comme l'an dernier, particulièrement à ce rendez-vous sur lequel vous avez des droits, car Paris est évidemment aux Parisiens, mais Paris est une ville qui a des devoirs vis-à-vis de l'ensemble du territoire, et en particulier des territoires les plus éloignés de la capitale ; cette capitale doit jouer son rôle en étant accessible pour celles et ceux de nos concitoyens qui sont les plus les plus loin géographiquement, mais sûrement pas de notre cœur.

Donc bienvenue à l'Hôtel de ville de Paris, dans cette ville qui tente de respecter, de magnifier, même, la culture qui nous vient de nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer. C'est vrai que Paris ne serait pas cette ville dynamique, diverse, créative, originale, sans la présence importante de beaucoup de ressortissants, de Français qui viennent de ces territoires lointains. Par exemple, parmi les fonctionnaires de la ville de Paris, 40 000 fonctionnaires pour la ville et le département, 5 000 sont originaires des départements d'outre-mer, et c'est pourquoi je tiens, en tant qu'animateur de cette collectivité, à être à leurs côtés, à regarder avec eux comment mener la lutte contre toute discrimination, comment veiller avec eux à ce que leur insertion, comme les autres, à égalité avec les autres, se fasse bien dans la vie collective du service public municipal parisien.

Nous travaillons par exemple sur les vacances, parfois même avec des maires d'outre-mer sur le retour au pays : c'est plus facile de retourner au pays quand on est de l'Aveyron que quand on est de Martinique ou de la Réunion. Et que dirais-je alors de Saint-Pierre et Miquelon, où est né mon grand-père, puisque j'ai ces attaches avec

des territoires lointains de la République française ; là aussi, il y a un certain isolement, et une certaine distance. Il en va de même aussi de la retraite, pour laquelle, avec les maires d'outre-mer, nous pouvons veiller à ce que, quand on souhaite la prendre là où on a vécu enfant, cela puisse se faire dans les meilleures conditions.

Je veux vous dire aussi, au moment où j'exprime l'honneur que vous nous faites en étant dans cet Hôtel de ville, que l'honneur de Paris, c'est aussi d'effacer toute discrimination. Bien entendu, c'était décisif qu'il n'y ait plus le nom de ce général esclavagiste sur les murs de Paris, mais nous devons continuer à faire en sorte que vive à Paris l'identité, la culture « domienne » et c'est pourquoi nous essayons d'épauler, y compris financièrement, de manière assez importante, toutes les associations qui représentent cette identité des DOM, des TOM à Paris, de faire en sorte que l'identité, la culture puissent connaître une reconnaissance de l'ensemble de la population parisienne et une visibilité suffisante.

C'est pourquoi j'ai été heureux de soutenir la renaissance du carnaval tropical qui, en juillet dernier, a accueilli des dizaine de milliers de gens à Paris, de la même manière que je serai heureux d'accueillir des jeunes créateurs des quatre DOM dans une grande exposition à l'Hôtel de ville de Paris en décembre prochain – d'ailleurs, si certains d'entre vous peuvent se joindre à l'inauguration de cette exposition, vous êtes évidemment les bienvenus.

De la même manière, Madame la ministre, j'avais dit ici même l'an dernier que la collectivité parisienne était prête à être partenaire dans ce projet de cité des outre-mers, en rentrant dans cette salle, je vous renouvelais ma disponibilité pour, avec le gouvernement, avec l'Etat, que la collectivité parisienne prenne sa part du travail afin que vive la cité des outre-mers à Paris.

Mes chers collègues je ne veux pas être plus long, d'autant que je vous retrouverai demain, à l'ouverture du congrès des maires de France, de métropole et d'outre-mer, je le répète toujours ; puis mercredi, j'aurai le plaisir de vous accueillir ici pour une réception conviviale avec tous vos collègues de l'ensemble du territoire. Je voudrais simplement vous dire que je crois que la capitale de votre pays doit être aussi partenaire pour les maires de toutes les collectivités des DOM et des TOM. Et déjà plusieurs d'entre vous, à telle ou telle occasion, m'ont dit « est-ce que nous pourrions, symboliquement, avoir tel ou tel partenariat ? ».

Je prends un risque en disant aujourd'hui que je suis disponible pour ces partenariats symboliques, mais si représentatifs de notre fraternité, de notre avenir commun ! Oui, Paris est disponible pour du partenariat avec les communes de la France entière, et en particulier celles qui sont le plus éloignées du territoire métropolitain.

Chers amis, si nous sommes si heureux de nous retrouver, c'est que nous avons en commun des valeurs, une identité nationale, et surtout la formidable envie de construire encore mieux pour les temps qui viennent, cette communauté de destin qui est tout simplement le fait d'être des patriotes, d'être des Français, et de vivre cela dans la diversité, dans la fraternité, dans ce que notre nation a de plus riche, de meilleur à partager avec les autres ; mais moi je veux d'abord le partager avec vous ; oui, Paris est disponible, Paris est amical pour tous les communes de France, et en particulier des DOM et des TOM.

Merci, chers amis d'être aujourd'hui à l'Hôtel de ville de Paris

Intervention de Madame Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer

Monsieur Daniel Hoeffel accueille Madame Brigitte Girardin

Madame la ministre, je dirai deux mots.

Au nom des maires d'outre-mer nous vous souhaitons une très chaleureuse bienvenue ce soir, au terme d'une longue journée de travaux, avec des échanges francs, des débats parfois vifs, mais qui ont contribué à l'intérêt de cette journée. Nous savons que vous êtes très attentive à l'opinion que peuvent exprimer les élus d'outre-mer, et j'ai déjà eu l'occasion, lors de tels autres débats, au Sénat en particulier, d'apprécier votre compétence, votre dynamisme, votre sensibilité. Nous avons au cours de cette journée examiné successivement les problèmes de la mobilité : en clair, des transports aériens, avec un échange de propos plutôt directs entre les élus et les représentants des trois compagnies aériennes concernées. Mais c'est d'un débat très direct que peut jaillir le réalisme, et peut-être aussi les solutions.

Cet après-midi, deux ateliers ont été consacrés l'un à l'urbanisme et à l'adaptation de la loi SRU, l'autre à l'accès au haut débit, qui est par excellence un des aspects de l'égalité territoriale. Et tout au long des débats de cet après-midi, il y a quelques mots-clés qui sont apparus : celui de souplesse, de spécificité, d'adaptation. Ce sont des termes que nous voyons apparaître dans les débats qui concernent l'outre-mer, mais aussi singulièrement lorsqu'on aborde les mêmes thèmes en ce qui concerne la métropole. Et nous avons terminé, après l'adoption de trois résolutions concernant des problèmes, par une motion concernant la fonction publique territoriale dans l'outre-mer, car tout le monde ici est conscient que de la qualité des élus, et de la qualité des fonctionnaires territoriaux, dépend en grande partie l'essor et l'allant que peuvent prendre nos territoires et départements d'outre-mer dans les prochaines années.

Merci d'être venue, merci d'exposer votre vision de votre politique, et je suis certain que vous aurez à cœur de traduire dans les faits un certain nombre de résolutions de bon sens qui se sont dégagées au cours des débats de cette journée consacrée à l'outre-mer.

**Monsieur le maire,
Monsieur le Ministre
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Elus,**

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le maire, de vous remercier de votre accueil et de vous dire, je crois au nom de nous tous, que nous sommes particulièrement honorés et touchés de voir que, après la terrible épreuve que vous avez subie, vous recommencez vos activités en privilégiant l'outre-mer, et c'est un geste que nous apprécions bien sûr tous, et dont nous vous remercions très chaleureusement.

Merci, Monsieur le ministre de m'avoir rapidement brossé un tableau de vos travaux, dont mes collaborateurs m'ont fait un petit rapport, puisqu'ils ont suivi avec attention toute cette journée. Merci des quelques mots que vous avez eu la gentillesse de prononcer à mon égard ; je crois que l'outre-mer, effectivement, est une tâche qui n'est pas simple, et je vous remercie de votre soutien à tous et de vos encouragements.

Je voudrais vous dire combien il m'est agréable d'être avec vous ce soir pour votre réunion annuelle dans le cadre du 85ème congrès des maires de France et des présidents de communautés de France. La journée des maires d'outre-mer est désormais un rendez-vous traditionnel, important et attendu par tous, au-delà des clivages politiques. C'est un lieu de rencontre et de réflexion sur des questions qui sont au centre des préoccupations de nos

concitoyens d'outre-mer et de leurs représentants. Je ne doute pas que vos débats ont été riches de propositions, et je peux vous assurer que j'en ferai une lecture attentive et que je veillerai à intégrer dans ma politique toutes les idées que vous m'aurez suggérées, car je ne doute pas qu'elles me seront très utiles. Je suis heureuse d'être à la tête d'un ministère qui est de nouveau un ministère de plein exercice. L'outre-mer a en effet retrouvé toute sa place au cœur de l'action gouvernementale et je m'en réjouis.

Le thème central de vos discussions, l'égalité territoriale, correspond parfaitement aux objectifs que je poursuis, conformément aux engagements du Président de la République, avec d'une part, la préparation d'une grande loi programme sur 15 ans pour atteindre l'égalité économique et d'autre part la nouvelle architecture des pouvoirs mise en place par la réforme en cours de la décentralisation.

Je connais la place importante des collectivités locales d'outre-mer dans le développement économique et social de vos régions. Fortes de leur légitimité historique, vos communes constituent le socle de notre démocratie en assurant, au plus proche des citoyens, les services les plus essentiels.

Je connais aussi la situation difficile des communes d'outre-mer et je considère que les difficultés auxquelles vous devez faire face au quotidien, qui, outre-mer, résultent de contraintes structurelles fortes comme l'éloignement, l'enclavement ou l'insularité, ne sont pas correctement prises en compte par les dispositifs existants. C'est pourquoi la loi programme comportera un volet dédié aux collectivités locales dans un souci de renforcer durablement vos capacités financières pour vous permettre de faire face à des besoins de financement importants et croissants. Je rappelle que près de 19 % du budget 2003 de mon ministère, soit 200 M €, sont consacrés à l'aide au fonctionnement et au cofinancement de projets portés par les collectivités locales. Mais je sais qu'il y a un long chemin encore à faire pour vous donner pleinement satisfaction.

Et je suis tout d'abord soucieuse du respect par l'Etat de ses engagements. Il doit pouvoir mettre en oeuvre, en temps et en heure, les financements promis et je dois dire que j'ai découvert à mon arrivée une situation que je considère inadmissible. Je pense tout particulièrement aux dettes de l'Etat sur un certain nombre de dossiers et notamment les dossiers de transfert de compétences, dans certaines collectivités où les transferts financiers n'ont pas suivi, et je voudrais citer deux exemples particulièrement choquants et que vous allons régler : c'est le cas de la DGD/CMU dont les prélèvements indus – et je l'ai déjà fait savoir aux élus que j'ai rencontrés lors du débat budgétaire – cesseront à compter du 1er janvier 2003. Un autre dossier particulièrement choquant où l'Etat a été défaillant concerne la Polynésie française avec le Fonds intercommunal de péréquation (FIP) où, vous le savez, depuis deux ans l'Etat n'a pas rempli son engagement et n'a pas versé sa contribution à ce fonds ; nous sommes en train de régler ce dossier pour que, là encore, l'Etat assume correctement ses responsabilités et tienne ses engagements.

Vous devez aussi faire face, Mesdames et Messieurs les maires, à deux types de problèmes :

- un budget de fonctionnement obéré par des dépenses de personnel importantes et ne pouvant pas supporter le financement de la titularisation d'agents au statut précaire,
- un budget d'investissement insuffisant pour faire face au financement de vos grands équipements publics structurants. Sur le premier point, je suis prête à vous appuyer dans la recherche de solutions adaptées pour régler en particulier le problème des journaliers communaux à La Réunion.

S'agissant de vos problèmes d'équipement, qu'il s'agisse d'infrastructures lourdes comme par exemple, la construction de stations d'épuration, d'unités de dessalement d'eau de mer, j'ai proposé dans mon projet de loi programme, de les rendre éligibles à la défiscalisation, et je pense que cette mesure sera susceptible de vous aider, sans obérer vos budgets communaux.

L'emploi est évidemment au cœur de vos préoccupations. Vos inquiétudes portent aujourd'hui sur les emplois jeunes. Je constate

aujourd'hui que près de 10 000 jeunes occupent ce type d'emploi précaire d'une durée maximale de cinq ans. La sortie des jeunes de ce dispositif n'a pas été prévue. Aussi, nous devons aujourd'hui faire face à cette situation difficile. C'est pourquoi j'ai pris un certain nombre d'engagements en rappelant tout d'abord que tous les contrats en cours iront bien sûr à leur terme et que par ailleurs, chaque jeune, en fin de contrat, devra bénéficier d'un accompagnement adapté dans le cadre d'une structure de suivi individualisé. Ce dispositif, qui avait été prévu de longue date, mais qui n'était pas en place, est maintenant opérationnel. Aucun jeune ne sera laissé au bord de la route, ce qui signifie que tous les jeunes pour lesquels nous n'aurons pas trouvé de solution à la fin de leur contrat verront celui-ci prolongé au cas par cas dans l'attente de cette solution. En outre, pour tenir compte des besoins importants du monde associatif et culturel, nous étudions avec François Fillon un nouveau dispositif d'insertion des jeunes qui, une fois défini, comportera un volet spécifique pour l'outre-mer, que je compte bien évidemment amplifier.

Il ne s'agit plus pour nous de soutenir prioritairement l'emploi public souvent précaire, qui atteint aujourd'hui ses limites, mais de donner la priorité à l'emploi dans le secteur productif. La loi programme prévoit un dispositif d'exonérations de charges sociales pour les entreprises dont le niveau augmentera en fonction des emplois créés. C'est une nouveauté importante, susceptible de donner une réelle dynamique à la relance de l'emploi durable, offrant de vraies perspectives à notre jeunesse d'outre-mer.

Les collectivités territoriales sont au cœur du projet de réforme constitutionnelle initiée par le gouvernement. Dans la République décentralisée de demain, le rôle des élus locaux sera renforcé, par une administration plus proche des citoyens dont les préoccupations doivent être mieux entendues. Il s'agit, comme l'a indiqué le Premier Ministre, de construire la République des proximités.

La philosophie qui a guidé notre volonté de réforme est simple et conforme aux engagements pris par le Président de la République lors de la campagne électorale : privilégier l'exercice local des responsabilités tout en garantissant l'appartenance des collectivités d'outre-mer à la République. L'ancrage solennel de nos dix collectivités d'outre-mer dans la République est sans précédent, avec leur mention nominative dans la Constitution. La réforme du titre XII de la Constitution, en particulier les modifications apportées aux articles 73 et 74, s'inscrit dans le strict respect de l'indivisibilité et de l'unité de la République. Si les marges de manoeuvre des collectivités sont élargies, il ne saurait être question de « citoyenneté » locale ou de transfert de pouvoir législatif. L'assouplissement des deux régimes, celui de l'assimilation législative de l'article 73 et celui de la spécialité législative de l'article 74 s'accompagne de garanties démocratiques nouvelles et très fortes. Désormais, et contrairement à la situation actuelle, puisque, je le répète, rien ne prévoit dans la constitution actuelle de garde-fou contre une réforme qui serait décidée par un gouvernement ou un parlement sans prendre l'avis des collectivités intéressées, désormais, avec notre réforme aucune évolution institutionnelle ne pourra se faire sans le consentement des populations concernées.

Ainsi cette réforme affirme l'existence pleine et entière des collectivités d'outre-mer dans la République, tient compte de leurs spécificités, renforce le principe de décentralisation, mais surtout garantit nos concitoyens contre toute évolution institutionnelle qu'ils n'auraient pas souhaitées. Nous apportons une sécurité juridique qui, jusqu'à maintenant, n'existait pas. Cette réforme réaffirme donc le lien qui unit la métropole à l'outre-mer, en assurant une décentralisation effective des compétences dont l'étendue respectera les évolutions voulues par nos compatriotes ultramarins.

Cette appartenance à la République de nos collectivités territoriales d'outre-mer est bien sûr indissociable de l'exigence d'égalité territoriale qui se traduit notamment outre-mer par la nécessaire réaffirmation par l'Etat du principe de continuité territoriale.

Je partage bien entendu vos préoccupations au sujet du difficile problème de la desserte aérienne qui s'effectue depuis le début de l'année 2001 dans des conditions peu acceptables, à la fois en terme d'opérateurs présents, de sièges offerts et de tarifs. Cette

dégradation de l'offre aérienne s'est faite au détriment de la mobilité de nos compatriotes d'outre-mer et du développement de l'activité économique, en particulier touristique.

Vous savez qu'un premier contenu concret a été donné à cette notion de continuité territoriale avec la mise en oeuvre depuis l'été dernier du « passeport mobilité » au profit des 16 000 jeunes de 18 à 30 ans au titre de la mobilité professionnelle et étudiante.

Elément important de l'égalité territoriale, ce passeport mobilité n'est que la première étape d'un dispositif d'ensemble beaucoup plus vaste qui figurera dans la loi programme. Dans le respect des règles de la concurrence dans le domaine du transport aérien, ce dispositif visera à abaisser le coût des billets d'avion pour les résidents des collectivités d'outre-mer grâce à un partenariat financier entre l'Europe, l'Etat et les collectivités d'outre-mer. Les discussions sur les modalités concrètes de sa mise en place ne sont pas achevées mais le principe de ce dispositif est désormais acquis.

En ce qui concerne le tourisme, qui souffre de cette situation, particulièrement en Guadeloupe et en Martinique, nous préparons avec le secrétaire d'Etat au tourisme, depuis le mois de septembre, un plan de relance de cette activité, que nous construisons à partir des réflexions actuellement menées dans chaque département.

Les deux volets essentiels de la loi programme consistant à faire baisser le coût du travail par des exonérations de charges sociales pour les entreprises et à relancer l'investissement par un nouveau système de défiscalisation devraient pleinement bénéficier à ce secteur clef pour le développement économique de l'outre-mer.

Compte tenu de l'éparpillement géographique des collectivités d'outre-mer et des décalages horaires qu'il induit, les technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuent au renforcement de la continuité territoriale. Je crois au développement de la société de l'information dans l'outre-mer car nos régions ultramarines disposent d'atouts considérables comme le bon niveau de formation de leurs populations. Les mesures d'abaissement du coût du travail et de relance de l'investissement par la défiscalisation que j'ai mentionnées profiteront directement aux petites et moyennes entreprises qui par milliers, oeuvrent, chaque jour, pour le développement de la société de l'information en outre-mer. Aussi convient-il de compléter l'amélioration de cet environnement favorable par un abaissement sensible des coûts d'usage du numérique, de façon à éviter une double fracture technologique et sociale. C'est le sens des propositions que j'ai faites récemment au Premier Ministre qui vient de donner un nouvel élan au chantier de la société de l'information pour combler le retard français.

Pour terminer, je voudrais évoquer, puisque Monsieur le maire de Paris l'a évoqué il y a un instant, le projet de centre culturel et d'affaire de l'outre-mer. Je voudrais rappeler que deux associations depuis de longues années soutiennent ce projet, essayent de le faire naître. Il s'agit de la MEDOM et de l'UGAG qui ont porté ce projet, auquel s'est intéressé le président de la République en février 2001, et a initié en quelque sorte un intérêt pour que, à Paris, au cœur même de notre capitale, nous ayons cette vitrine de l'outre-mer, ce lieu de reconnaissance et aussi d'information sur nos dix collectivités d'outre-mer, pour que la métropole comprenne ce qu'est l'outre-mer, ce qu'il nous apporte et qui est une composante de notre diversité et de notre rayonnement mondial.

Monsieur le maire, je vous remercie des paroles que vous avez prononcées à ce sujet, car je crois que nous avons un très beau projet à mener, et évidemment, la ville de Paris doit être un partenaire dans ce projet.

Mesdames et Messieurs, je peux vous assurer que l'outre-mer a toute sa place aujourd'hui dans l'action gouvernementale. Qu'il s'agisse de la réforme constitutionnelle ou de la future loi programme. Ce qui guide l'action du gouvernement, c'est de redonner confiance à l'outre-mer en lui assurant des institutions stables dans la République, en créant un contexte porteur pour relancer l'activité économique et améliorer le bien être de nos concitoyens. La bataille pour l'emploi est ma priorité. C'est, avec l'accession au logement, un élément essentiel de la dignité. Reconquérir la dignité par le travail, accéder à l'égalité économique pour avoir véritablement accès à la pleine citoyenneté, tels sont les objectifs ambitieux que je me suis fixée. Je souhaite que nous unissions nos efforts, que la mobilisation de tous les partenaires soit effective pour qu'ensemble nous réussissions.